

Riscle : Convention entre SDIS et employeurs

Les centres de secours de Riscle et Aignan concernés



Riscle : Convention entre SDIS et employeurs

Les centres de secours de Riscle et d'Aignan ont vu la concrétisation d'un projet de convention tripartite (SDIS, Employeur et Sapeur Pompier Volontaire) ce lundi avec la signature des documents officiels.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Du Bassin de l'Adour Gersois a signé un avenant à la convention concernant quatre de ses agents sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des centres de secours d'Aignan et de Riscle. L'établissement des Charmettes a signé une convention pour la première fois pour l'un de ses agents sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice du centre de secours de Riscle.



signature avec le représentant des Charmettes



Signature avec le représentant du SIEBAG